



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2007-4249 - PEAK PLUS -
dossier lié n° 2007-4222

Maisons-Alfort, le 11 mai 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation phytopharmaceutique PEAK PLUS, identique à CASPER

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 7 novembre 2007 d'un dossier, déposé par SYNGENTA AGRO S.A.S, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation PEAK PLUS.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence CASPER ;

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2007-4222 du 17 avril 2009 relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation CASPER ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour PEAK PLUS est bien strictement identique à celle déclarée pour CASPER ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation PEAK PLUS, présentée par SYNGENTA AGRO S.A.S, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit CASPER.

Pascale BRIAND